

## Politique de la Ville

La mise en œuvre de la politique communautaire de la ville en matière d'insertion par l'économie s'élargit à l'échelle de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant.

La réalisation d'un diagnostic social du territoire communautaire est l'étape incontournable de l'engagement d'une politique communautaire en faveur de l'insertion par l'économique.

Il s'agit notamment de réaliser une analyse des besoins sociaux (ABS) communautaires afin de valoriser différents opérateurs intervenant sur l'emploi et l'insertion et des opérateurs information-jeunesse dans la perspective de :

- › mettre en œuvre un PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économique) ;
- › créer d'un CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ;
- › mettre en place la politique de la ville et de médiation sociale à l'échelle communautaire ;
- › déployer un dispositif de vidéo surveillance à l'échelle communautaire.

Autant d'enjeux et de besoins sociaux pour lesquels, il s'agit d'appliquer la politique de la ville à l'échelle de la CARL et d'établir un Plan Local d'Insertion par l'Économique.

## Mise en place d'une politique intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance

Confrontée à un développement d'actes de malveillance, de vandalisme et d'incivilités sur son territoire, la Riviera du Levant souhaite, comme Le Gosier et Saint-François, se doter de moyens modernes de prévention et de dissuasion dont les résultats enregistrés sont significatifs.

Ces dispositifs seront installés sur le territoire intercommunal et ses enregistrements seront exploitables par les services de la Police Nationale et la Gendarmerie.

## Les orientations de la CARL sont au nombre de 3.0 dans le cadre PTI

- › Axe 1 : Lever les freins à l'accès à l'emploi par la mise en place d'un Plan Local d'Insertion par l'Économique après avoir établi des lieux des différents acteurs intervenant sur l'emploi et

l'insertion

- Axe 2 : Soutenir l'insertion par l'activité économique par l'accompagnement individuel des porteurs de projet dans les productions de qualité, par la mise en oeuvre de chantiers d'insertion (aménagement des sentiers de randonnée et de promenade, Plan Paysages des Grands Fonds, aménagement de la frange littorale, etc), enfin par le soutien aux filières alimentaires de proximité (élevage, apiculture, maraîchage, pêche traditionnelle)
- Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale par la médiation sociale

## Le Pôle Insertion/Politique de la Ville de la CARL

Ce service de la CARL, mis en place en avril 2018, a en charge les questions d'insertion, de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que de la coordination des actions des Centres communaux d'action sociale (CCAS) dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire. Les élus de La Riviera du Levant ont en effet acté la perspective de création d'un Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS) dématérialisé pour la gestion des projets d'intérêt communautaire. Ce CIAS ne se substituera pas pour autant aux CCAS, qui garderont leur fonctionnement propre et leurs prérogatives locales. Les actions de proximité et les aides aux administrés des quatre commune demeureront de la compétence communale.

La responsable du Pôle a également en charge la coordination du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), créé en 2016 et qui entre dans sa phase opérationnelle cette année. Pour autant, les élus de la CARL ont fait le choix de conserver les trois CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) existants sur le territoire communautaire, dans un souci de gestion des action de proximité. Sous la coordination du CISPD, ils contribueront à la mise en place d'une stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de l'agglomération.



**LA RIVIERA  
DU LEVANT**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LE GOSIER-SAINTE-ANNE-SAIN-FRANÇOIS-LA DÉRIADE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
LA RIVIERA DU LEVANT**  
93 Bd du Général de Gaulle  
97190 Le GOSIER  
0590 48 47 47  
carl@rivieradulevant.fr

**HORAIRE :**  
lundi, mardi et jeudi :  
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;  
mercredi et vendredi :  
07h30 - 13h00